

Barèmes (provisoires) pour le mouvement

Expérience et parcours professionnel	
AGS au 31/12/2018 Inférieure ou égale à 1 an Puis par tranche de 3 ans	1 points 10 points
Ancienneté dans le poste occupé	
A partir de 3 ans	5 points
A partir de 5 ans	15points
Personnels exerçant en spécialisé sans être spécialisé : demande d'une modification à la hausse	
1 an	10 points
2 ans	20 points
3 ans	30 points
Situation familiale	
Rapprochement des conjoints	
Sur vœux regroupement de commune correspondant au domicile professionnel du conjoint. Eloignement de 50 kms constaté au 1/9/2016	5 points + 1 point par enfant
Autorité parentale conjointe	
Sur vœux regroupement de commune correspondant au domicile personnel de l'ex-conjoint. Eloignement de 50 kms constaté au 1/9/2018	5 points + 1 point par enfant
Parent isolé	
Sur vœux regroupement de commune correspondant à la commune qui améliorerait les conditions de vie de l'enfant. Eloignement de 50 kms constaté au 1/9/2016 entre la résidence professionnelle de l'agent et la commune qui améliorerait les conditions de vie de l'enfant.	4 points + 1 point par enfant
Zones rencontrant des difficultés de recrutement	
Affectation en REP + à partir de 3 ans à partir de 5 ans	10 points 50 points
Affectation en REP à partir de 3 ans à partir de 5 ans	10 points 50 points
Affectation en Zone Rurale 1 an 3 ans à partir de 5 ans	5 points 20 points 50 points
Maintien des bonifications pour enfant + éloignement demandé.	
Barème directrice, directeur	
AAGS au 31/12/2018 Inférieure ou égale à 1 an Puis par tranche de 3 ans	1 point 10 points

Ancienneté dans la fonction de Directeur à TD ou REA à partir de 5 ans Ancienneté dans la fonction de Directeur à TD ou REA à partir de 6 ans Ancienneté dans la fonction de Directeur à TD ou REA 7 ans Ancienneté dans la fonction de Directeur à TD ou REA plus 7 ans	5 point par an 10 point par an 15 point par an 20 point par an
Directeur changeant de groupe de décharge ou de rémunération	15 points
Intérim de direction à l'année sur la direction occupée et non cumulable avec la bonification liée à l'exercice en Zone Rurale	4 points
Zones rencontrant des difficultés de recrutement	
Affectation en REP + à partir de 3 ans à partir de 5 ans	20 points 50 points
Affectation en REP à partir de 3 ans à partir de 5 ans	20 points 50 points
Affectation en Zone Rurale 1 an 3 ans à partir de 5 ans	5 points 10 points 20 points
Barèmes Postes à exigences particulières	
Demandes : Ancienneté générale de service 5 points/an et de minorer la bonification d'ancienneté sur le poste.	
Expérience et parcours professionnel	
AGS au 31/12/2018 Inférieure ou égale à 1 an Puis par tranche de 3 ans	1 point 10 points